

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c  
Réclames. — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

#### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

#### On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 3, place de la Bourse.

ABONNEMENT.  
NOMBRE: 30 fr.  
Poste: 35 fr.  
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. Chaque fois les libérales.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 AOUT 1886

### LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

Voici, sous réserve, les chiffres connus qui donnent le ministère sur les élections:

- 4,387 cantons.
- 4,215 résultats définitifs.
- 489 ballottages.
- 815 républicains.
- 400 monarchistes.

Les indications données par l'Agence sont incomplètes; les premiers résultats connus sont, comme à l'ordinaire, ceux des grands centres, où les républicains sont les plus puissants; les résultats dans les campagnes sont moins rapidement connus, il est probable qu'ils modifieront heureusement l'ensemble du scrutin.

Ce ne sera pas avant demain ou après-demain que l'on pourra être complètement renseigné sur les résultats numériques du premier tour de scrutin.

Quant aux appréciations politiques de ces résultats, il faudra plusieurs jours encore pour obtenir la vérité, si parfois on parvient à la connaître avec certitude.

Naturellement les agents du gouvernement ont mis plus d'empressement à télégraphier les succès que les défaites de la République. En outre, ils n'ont pas hésité à commettre des... erreurs qui — par hasard — sont toutes ou presque toutes favorables à la cause conservatrice.

Tantôt ils classent sous l'étiquette républicaine des élus notoirement monarchistes, et sous l'étiquette conservatrice des candidats républicains malheureux.

Tantôt, ils indiquent sous la rubrique « gagnés » des sièges dont les républicains étaient déjà possesseurs; et tantôt ils ont l'audace de formuler la même rubrique pour des sièges gagnés par les conservateurs. Mais en dépit de ces honnêtes procédés — d'ailleurs absolument puérils — il paraît avéré, à cette heure, que nous sommes, d'après les résultats connus, plu-

sieurs sièges. Notre situation sera-t-elle diminuée ou sera-t-elle augmentée par la publication complète des résultats électoraux? Encore qu'il nous soit permis de tenir pour la seconde de ces deux hypothèses, nous ne voulons rien affirmer. Mais n'aurions-nous gagné en définitive que quelques sièges, nous devrions nous tenir encore pour très satisfaits; car ces sièges enlevés malgré la pression, la corruption et la fraude, à des candidats servis par toute une armée de fonctionnaires, cela équivaldrait moralement pour la République à une terrible défaite.

Les hérauts de la presse républicaine ont sonné la victoire avant le combat. Ne les imitons pas et attendons.

### L'ART D'ACCOMMODER LES CHIFFRES

On sait que le gouvernement a fait publier sur la situation du Trésor une communication qui a rempli d'aise les journaux officiels. D'une demi-douzaine de chiffres habilement groupés et qui pour le commun des lecteurs sont absolument obscurs, on s'empresse de tirer la conséquence que notre situation financière est en train de notablement s'améliorer.

M. le ministre des finances fait un compte des trois exercices 1884, 1885, 1886; il les mêle tous les trois, puis il découvre que le déficit de cette sorte de budget triennal n'a empiré que de 7 millions de francs depuis le dépôt, dans le courant de mars dernier, du budget de 1887. Reportons nous donc à l'exposé des motifs de ce dernier budget. On nous y disait, à la page 34, que l'excédent des dépenses du budget de 1884 s'élevait provisoirement à 116 millions de francs, que l'excédent des dépenses du budget de 1885 atteignait 213 millions (page 43) et qu'enfin le budget 1886 était déjà en déficit de 31,544,000 francs (pages 54).

En un mot, quand M. le ministre des finances déposa, dans la séance du 16 mars 1886, le projet de budget de 1887, il reconnaissait que les budgets réunis de 1884, de

1885 et la partie écoulée de 1886, se soldaient ensemble par un déficit de 360 millions. Aujourd'hui, toute l'amélioration qu'il constate consiste en ce que ce déficit, au lieu d'être de 360 millions, atteint 367 millions; c'est, en effet, le sens de cette périphrase:

« Le découvert de 1886 et des deux exercices précédents dépasse de moins de 9 millions les prévisions indiquées au mois de mars dernier, lors du dépôt du budget de 1887. »

La-dessus, les officieux n'ont retenu que sept millions.

Nous avons bien raison de dire que M. Sadi-Carnot n'était qu'un escamoteur et un escamoteur maladroit.

Ce déficit de 367 millions, fût-il réellement borné, comme il l'est officiellement, à 367 millions, que ce serait déjà lamentable. Mais le déficit réel dépasse considérablement ce chiffre. L'exposé des motifs du budget de 1887 avoue en effet (page 30) que l'on a porté au budget ordinaire de 1884 pour 48 millions de recettes exceptionnelles et extraordinaires; il fait encore l'aveu (page 44) que des ressources également exceptionnelles, notamment un emprunt à la Banque de France, ont été inscrites jusqu'à concurrence de 33,699,656 francs au budget ordinaire de 1885; enfin, au budget de 1886 aussi, quoique dans de moindres proportions, on a fait figurer quelques rognons de recettes extraordinaires exceptionnelles, notamment un prélèvement sur les recettes de la dotation de l'armée. Si l'on a jugé à propos de faire sortir du budget pour les porter à un compte spécial les sommes à payer par le Trésor aux Compagnies de chemins de fer, du chef de la garantie d'intérêts, soit, pour l'exercice en cours, environ une centaine de millions de francs, on pourra juger la situation réelle.

Le déficit des deux exercices 1884 et 1885 et de la moitié de 1886 — déficit qui n'est pas comblé — au lieu d'être de 367 millions comme l'annonce implicitement M. le ministre des finances, atteindrait 550 millions en chiffres ronds.

Un déficit régulier et quasi normal de plus de 200 millions de francs par an, voilà donc le régime financier que nous donne la République organisée par les opportunistes, continuée par les cabinets Ferry et Freycinet!

Le gouvernement vient de faire une tentative malhonnête pour tromper les électeurs sur notre situation budgétaire. Mais, comme le dit le *Journal des Débats*, « la vérité est tellement éclatante, en dépit de tous les voiles dont on la couvre, que l'opinion publique ne se laissera pas prendre à ces procédés nouveaux de comptabilité financière qui confondent expédients de trésorerie et budget, ressources ordinaires et ressources exceptionnelles, emprunts et revenus réguliers, exercices passés et exercices en cours. Malgré tous les artifices de groupements de chiffres, il résulte de tous les faits que la France est de toutes les nations celle qui a la plus grosse dette, celle qui subit les plus gros impôts, celle qui offre les plus gros déficits, et qu'elle est encore en train, en dépit de l'expérience, d'accroître sa dette, ses impôts et ses déficits. »

### MENTEUR ET FAUSSAIRE

Le fieffé menteur nommé Jules Ferry, et surnommé l'*Homme-qui-ment*, a prononcé dimanche 25 juillet, au Thillot, un discours dont chaque phrase est un mensonge.

Voici un spécimen de l'insigne mauvaise foi de ce personnage:

« C'est, a-t-il dit, le confident et le conseiller principal de la maison d'Orléans, M. Lambert de Sainte-Croix lui-même, qui en faisait il y a quelques jours le franc et public aveu au congrès des journaux conservateurs: « Le suffrage universel n'est point compatible avec la Monarchie nouvelle. »  
« Vous avez bien raison; mais c'est précisément pour cela que nous vous déclarons que vous êtes, non des conserva-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE VIEUX MUSICIEN

Par MARTHE LACHÈSE

Il ouvrit vainement un des tiroirs de la table. Il ouvrit le second dont il se servait d'ordinaire, et, pour regarder dans le fond, souleva deux feuilles de papier à musique qui se trouvaient à l'encre.

Le mouvement dégagna et fit tomber une quinzaine de cartes posées sur l'un de ces cahiers. Ces cartes, de petite taille, d'aspect enfantin, étaient d'un mince filet d'or. Un de leurs coins était orné d'une fleur, un bleu, une petite rose. Même après quatre ans d'un va-et-vient qui avait fait voyager souvent dans la poche de son habit, elles étaient restées dans le tiroir de sa table, elles portaient un vague parfum ambré. Le vieux musicien ramassa les blanches petites cartes éparpillées autour de lui. Il vit ce nom... et son cœur se serra.

— Votre enfant! s'écria Jacob, pauvre enfant!

Une larme reparut sous sa paupière.

— Ah! dit-il, avec découragement, voilà qui, tout à coup, empoisonne mon bonheur! Elle est frappée, elle est brisée, à l'heure où, moi, je deviens si heureux!...

Il resta un moment en proie à cette oppression.

— Du moins, soupira-t-il, sa position se trouvera presque faite. Tous mes élèves... mais que dis-je! s'écria-t-il indigné tout à coup contre lui-même. Mes élèves... Je les connais! Je sais ce que valent ces cœurs sans pitié, sans délicatesse. Et presque tous de jeunes garçons! Impossible. Impossible!... Je chercherai, pèlerin du dévouement! Mais chercher!... je vais partir... D'ailleurs, la présenter comme artiste c'est lui tendre un piège! Pauvre enfant! ton courage ne te donne pas le talent! Un salaire pour toi ne sera qu'une aumône. Infortunée! si noble dans ton malheur!... Où trouver, hélas! où trouver des ressources bien sûres, faciles à atteindre, douces à saisir, dignes d'elle, enfin?...

Il secoua la tête avec douleur, car, des ressources de cette nature, il n'en connaissait pas, Stanislas Jacob, et même il doutait fort qu'il y en eût de par le monde. Il ne lui restait qu'à regarder d'un oeil voilé de larmes la pauvre enfant subir son sort...

Pourquoi donc recula-t-il tout à coup comme si un serpent venait de le mordre? Pourquoi se dressa-t-il debout raide sur ses pieds, comme si une main de fer le saisissait au cœur:

— Non, non, pas cela! non, non, jamais! non, ce n'est pas possible!...

Il marcha en long, en large, il était hors de lui. Et puis, il fléchit sur les genoux, il se ploya, les bras crispés, sur le pied de sa couchette. Il se débattait contre un ennemi soudain, un ennemi invisible. Il lui disait:

— Va-t-en, va-t-en...

Et cet ennemi... ne s'en alla pas.

Au bout d'une heure peut-être, Stanislas se releva, le visage livide, mouillé d'une sueur froide. Il se jeta sur son lit comme on laisse tomber un fardeau. Espérait-il trouver un moment de trêve? Pauvre illusionné! Pour lui, au contraire, commençait une seconde nuit d'insomnie, nuit plus cruelle que la précédente. Car ce n'était plus la pitié qui allait chasser le sommeil de ses yeux, c'était l'angoisse, c'était la guerre. L'ennemi s'était assis à son chevet et lui parlait sans cesse. Que disait-il donc?

Il disait, bien bas d'abord, et puis plus haut et puis en maître, que « pour accompagner des chants, dans un village, il n'est pas nécessaire d'avoir du talent. » Ah! sans doute, admettre ce principe, c'est réduire l'art à un métier vulgaire,

c'est le profaner, c'est le traiter comme une marchandise. Une pareille théorie, hérésie artistique, suffit pour révolter un musicien sérieux, un cœur épris du beau... Et Stanislas se révoltait. Mais quand il achevait de lancer ses anathèmes, l'ennemi redisait sans pitié: que, « pour accompagner des chants dans un village, il n'est pas nécessaire d'avoir du talent. Au lieu de traduire toutes les beautés des âmes et de la nature, un orgue peut dire quelques notes fort simples: ces notes suffisent à la rigueur. »

Stanislas ne trouvait plus qu'une plainte. Il avait appelé tous les arguments, épuisé tous les raisonnements, et le dernier mot restait à son adversaire.

L'ennemi disait un peu plus tard: — Deux mille francs de rente, c'est le pain d'une famille.

— Hélas! gémissait Stanislas, moi-même n'aurais-je pas faim un jour? Faim et disette!

Et l'ennemi répondait:

— Tu es seul; as-tu encore un père, une mère?

— Oh! disait Stanislas en frissonnant, voir une mère souffrir et ne pouvoir lui porter secours!...

— Tu es seul, répétait son bourreau. Que te faut-il pour vivre? Tu es vieux; tu ne vivras pas longtemps.

— Ah! oui, dit enfin le pauvre artiste, oui, je suis vieux! Ma triste vie, désormais, ne durera guère, je le pense bien, et elle trouve aujourd'hui



» leurs, mais des agents de désordre et de guerre civile. »

Nous avons sous les yeux le texte intégral du discours de M. Lambert de Sainte-Croix.

La phrase: « Le suffrage universel n'est point compatible avec la Monarchie nouvelle » a été inventée par M. Jules Ferry qui s'est attiré de M. Lambert de Sainte-Croix le certificat de mensonge suivant:

« Paris, 31 juillet 1886.

» Monsieur,

» Vos journaux ne publient que ce matin un discours de vous prononcé dimanche dernier et dans lequel je lis:

« C'est le confident et le conseiller principal de la Maison d'Orléans, M. Lambert de Sainte-Croix lui-même, qui en faisait il y a quelques jours le franc et public avec au Congrès des journaux conservateurs: »

« — Le suffrage universel n'est point compatible avec la Monarchie nouvelle. »

» Je me permets de vous envoyer, pour toute réponse, le texte des paroles que j'ai prononcées au banquet de la presse monarchique: vous y chercheriez vainement la phrase que vous relevez.

» J'ai dit, en effet, juste le contraire. J'ai dit que la Monarchie, dont nous attendons le retour, fera — « du suffrage universel l'expression libre et éclairée de l'opinion publique et non un instrument aveugle entre les mains de politiciens avides. »

» Nous n'avons pas, je le sais, la même opinion sur la liberté du suffrage universel, mais nous devons avoir le même souci de la vérité; et je regrette que vous ne m'avez pas fait l'honneur de me lire avant de me citer.

» Recevez, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» LAMBERT DE SAINTE-CROIX. »

Voilà donc l'orateur du Thillot pris en flagrant délit de faux. Mais il n'en est pas à son coup d'essai. Avant d'opérer sur un discours de l'honorable M. Lambert de Sainte-Croix, il s'était longtemps fait la main sur les dépêches du Tonkin.

## ÉTRANGER

ROME. — *Affaire des Dorridentes-Vecchi.* — Le 27 juillet a eu lieu, à Rome, la première séance d'un procès qui passionne vivement l'opinion publique: un Français, M. Charles des Dorridentes, publiciste, et deux Italiens, MM. Lionel Vecchi, mécanicien en chef de 4<sup>e</sup> classe à l'arsenal de la Spezia, et Victor Vecchi, professeur à l'institut technique naval de Livourne, sont traduits devant la cour d'assises.

M. Lionel Vecchi est accusé d'avoir profité de la situation qu'il occupait à l'arsenal de la Spezia, pour soustraire aux archives de l'arsenal des cartes et documents, qu'il aurait vendus à M. des Dorridentes, agent étranger.

M. Victor Vecchi, son frère, est accusé de complicité.

le mal qui l'achèvera!

Alors il pleura.

— Le records me tuera, disait-il. Adieu repos, adieu bonheur... Et pourtant, non, jamais je n'aurai ce courage!...

Et il pleurait plus fort, il se répétait que ses forces commençaient à le trahir déjà, que sa mort était proche, que le chagrin aurait promptement raison de son corps épuisé. Pauvre être qui restait abattu sous la douleur, sous l'angoisse!.....

Quand le jour parut dans sa chambrette, le vieux musicien se leva. Il ne pensait plus qu'il avait oublié son dernier repas de la veille, et il se demandait quelle singulière souffrance il éprouvait.

Il sortit, il voulait prendre l'air. Il marcha longtemps, au hasard. Mais, tout à coup, il eut peur de chanceler et chercha du regard où il pourrait trouver un refuge.

A sa droite, plusieurs personnes montaient un perron et franchissaient librement une porte cintrée. Il les suivit et se trouva dans un long couloir. Une vague odeur d'encens lui apprit qu'il était sur le chemin d'une chapelle. Il avança. La chapelle s'ouvrit sous sa main. Il y entra et, saisi d'une émotion soudaine, il tomba à genoux.

Devant lui, un autel étincelait. Un prêtre montait à cet autel pour offrir le saint sacrifice. Des jeunes

Enfin, M. des Dorridentes est traduit devant la cour d'assises pour avoir organisé un service d'espionnage avec l'aide des frères Vecchi. Ceux-ci lui auraient fourni les plans de plusieurs vaisseaux de guerre italiens, et les résultats d'expériences faites à la Spezia.

On constata à cette première séance l'absence du témoin Van Esse, sujet belge, dont les dénonciations ont amené MM. des Dorridentes et Vecchi sur le banc des accusés.

On procéda à l'interrogatoire de M. des Dorridentes; ce dernier protesta contre l'épithète d'« aventurier » qui lui est donnée dans l'acte d'accusation. Son passé est des plus honorables, il reconnaît avoir été en relations par lettres avec les frères Vecchi, et ajoute que les renseignements qui lui étaient fournis ne sont nullement des secrets d'État, puisque les attachés militaires des puissances étrangères peuvent aisément se les procurer. Enfin, M. des Dorridentes refuse de nommer la personne à laquelle il transmettait ses renseignements.

RUSSIE. — La *Novoïe Vremia* publie un article très violent contre l'Autriche. Selon ce journal, une guerre entre la Russie et l'Autriche n'est qu'une question de temps. Si l'Autriche, dit-il, essaye d'empêcher l'influence russe dans les Balkans, elle subira le même sort que la Turquie.

## REVUE FINANCIÈRE.

La politique chôme devant le grand événement du jour: l'assemblée générale des actionnaires du Panama et l'ovation extraordinaire faite à M. de Lesseps.

Voici du reste son rapport à l'assemblée: Nous vous disions l'année dernière: « Le Canal maritime de Suez, si longtemps qualifié d'inexécutable, s'est exécuté grâce à un système de franchise qui, s'il vaut à votre président et à vos administrateurs, parfois, des ennuis passagers, maintient à notre œuvre le caractère qu'elle doit avoir. C'est en appliquant le système par lequel le canal de Suez fut achevé que nous achèverons ensemble le canal de Panama. »

Ce rapport, sincère et complet, justifie aux yeux de tous notre confiance mutuelle.

Il n'y a plus, actuellement, une seule partie du canal maritime qu'un entrepreneur ne se soit engagé à exécuter.

Notre base, c'est le trafic que nous devons desservir. Sur ce point, sur l'avenir du canal de Panama, nous n'entendons plus exprimer de doute sérieux.

Nous reproduisons la déclaration de M. Levasseur, l'éminent membre de l'Institut, au congrès international de 1879:

« Dans dix ans (en 1889), époque avant laquelle le canal ne sera sans doute pas livré à la circulation, 5 millions 1/4 de tonnes au moins représenteront vraisemblablement le mouvement commercial des deux Océans, et deux millions de tonnes environ représenteront la fraction du mouvement commercial entre l'Europe et l'Orient qui semble pouvoir être détournée de la route suivie aujourd'hui pour prendre celle de l'isthme américain, en tout 7 millions 1/2 de tonnes.

Sans tenir aucun compte des produits accessoires de l'entreprise du canal de Panama, ni de la valeur des 500,000 hectares de terre concédés gratuitement à la Compagnie, avec les mines qu'elles peuvent contenir, une tarification de 15 fr. par tonnes, sur 7 millions 1/4 de tonnes seulement, donne une recette annuelle de 108 millions de francs.

Le 8 avril 1886, la commission parlementaire qui avait été chargée d'examiner la pétition des actionnaires et obligataires du canal de Panama,

gens, pauvres entre les pauvres, étaient rangés à l'entour. Ceux-là étaient voués, eux aussi, à un travail sans relâche. Ils ne mangeaient qu'un pain toujours amer et insuffisant quelquefois. L'avenir ne leur réservait que des fatigues, des souffrances, des tentations...

Mais eux, les adolescents, ils en savaient plus long que le vieillard sur les vrais malheurs et sur les vrais biens. Ils avaient jusqu'alors évité les uns, ou déshérités en apparence, ils avaient cependant conservé ou retrouvés les autres. Leur combat était rude, mais ils savaient où puiser la force de vaincre. Ils ne désertaient pas la lice, ils marchaient bravement vers le but...

Un homme se leva du milieu d'eux. Stanislas le reconnut. On le lui avait montré jadis. Cet homme avait porté un nom illustre, il avait joui d'une grande fortune, il avait eu un titre spécial aux honneurs, aux succès, car il possédait un talent rare dans les hautes situations. Un jour, il avait fui toutes les joies de la terre. Grandeur, fortune, talent, tout avait été jeté en holocauste aux pieds du Dieu crucifié, tout était venu tomber comme une aumône devant de pauvres enfants exposés au mal...

(A suivre.)

concluait ainsi, par l'organe de son rapporteur, M. Richard, député: « Votre commission croit l'entreprise bonne, utile, fructueuse. Elle la voit loyale, honnête et honnêtement conduite. »

La Chambre des députés nomma une commission qui fut chargée d'examiner le projet de loi déposé par le gouvernement et de faire un rapport.

Il nous était absolument impossible d'attendre une décision jusqu'en octobre ou novembre, de laisser pendant quatre mois encore nos entrepreneurs dans l'incertitude d'une solution si grave pour leurs intérêts.

Résolument, en conséquence, nous avons retiré notre demande, et nous avons substitué à notre projet d'émissions d'obligations à lots une émission d'obligations nouvelles à lots, à notre avis beaucoup plus avantageuses puisque chaque souscripteur, moyennant un versement de 450 francs, s'assure un revenu de plus de 6 1/2 0/0, et qu'en outre, il est certain, dans une période déterminée, relativement courte, de recevoir 1,000 francs, c'est-à-dire le double de son capital.

L'accueil général qui a été fait à ce type d'obligations nouvelles prouve que nous avons eu raison de l'adopter.

Oui, comme je vous l'ai dit: « Je crois personnellement, qu'avec les 600 millions compris dans les prévisions du congrès international de 1879, l'achèvement du Canal maritime de Panama sera assuré avant la fin de 1889. »

Les paroles que j'adressais aux premiers actionnaires du Canal maritime de Suez, je les répète aux actionnaires du Canal maritime de Panama, qui auront, comme eux, honneur et profits.

Les promesses de Suez se sont réalisées. Les promesses de Panama se réaliseront avec l'avantage des expériences acquises.

Le succès de l'émission du 3 août, en obligations nouvelles, répondra à nos adversaires, soutiendra le zèle admirable de notre personnel, affermera la confiance de nos entrepreneurs.

Nous avons voulu que les conditions de cette émission fussent exceptionnellement avantageuses, pour qu'en y souscrivant nos actionnaires et nos obligataires améliorent eux-mêmes leur situation d'avenir.

Nous comptons sur votre fidélité, Messieurs, comme vous pouvez compter sur notre dévouement.

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a décidé que M. Renouard, lieutenant-colonel breveté du 62<sup>e</sup> régiment d'infanterie, précédemment chef du 3<sup>e</sup> bureau de l'état-major général, serait inscrit d'office sur le tableau d'avancement pour le grade de colonel, à la suite des candidats qui y figurent actuellement.

L'inscription a eu lieu dès que cet officier supérieur a eu le temps voulu pour être proposé.

On se demande comment il se fait qu'un officier de la valeur et du mérite de l'ancien chef du 3<sup>e</sup> bureau de l'état-major ait été mis en demeure de quitter le ministère, où l'on ne tardera pas à s'apercevoir de son absence.

Le général Boulanger est le premier à reconnaître la valeur de son ancien camarade de promotion, mais ne tolère pas à Paris un officier qui se permet de faire des visites au général de Miribel.

Et voilà comment le chef du 3<sup>e</sup> bureau a été envoyé à Lorient. Comme compensation de son déplacement, on l'a inscrit d'office au tableau d'avancement.

Il faut vivre à une époque aussi troublée que la nôtre pour enregistrer de tels faits à la charge d'un ministre de la guerre. Il y a tellement de choses à relever dans cette administration centrale qu'on ne sait vraiment plus par où commencer.

(Avenir militaire.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### Élections en Maine-et-Loire.

Le département de Maine-et-Loire a gardé sa place glorieuse à la tête des départements conservateurs.

Sur dix-sept élections de conseillers généraux, QUATORZE sont obtenues par des candidats purement conservateurs, dont douze réélus et deux nouveaux; une élection, celle de M. Monden-Gennevraye, à Longué, n'a qu'un caractère personnel et local; une élection, celle de M. Janvier de la Motte, à Châteauneuf, est républicaine et acquise par des moyens scandaleusement corrompus.

Les deux conservateurs élus nouvellement sont MM. A. des Nouhes et Scévole de Livonnière, qui remplacent deux médecins républicains, M. Marie, à Vihiers, et M. Grimoux, à Beaufort. Deux sièges perdus pour les républicains; deux sièges gagnés par les conservateurs.

Enfin, à Angers même, dans le canton Nord-Est, que représentait M. Maillé, le candidat républicain, présenté et parrainé par le maire, n'est pas élu. Le reste soumis aux hasards d'un scrutin de tour de scrutin, dans lequel le candidat conservateur peut l'emporter certainement.

Notons aussi, que, parmi les douze conseillers généraux réélus, sont quatre députés notoirement royalistes, MM. de Soland, vice-président du conseil général, M. de la Bourdais, M. de Terves.

En résumé, les républicains de Maine-et-Loire n'ont pu, le 4<sup>e</sup> août, conserver que le seul siège sur quatre; les conservateurs ont gagné deux. La journée est bonne pour nous, et encore une fois, nous pouvons vanter toute la France, nous rendre témoignage et crier:

Bravo, Maine-et-Loire!

Voici le résultat, par canton, des élections au Conseil général qui ont eu lieu dimanche en Maine-et-Loire:

ANGERS (NORD-EST). — Inscrits, 40,000. Volants, 6,398. — M. BARASSE, 2,222; M. Leroy, 2,638; M. Desêtres, 1,448. Ballottage.

ANGERS (NORD-OUEST). — Inscrits, 30,000. Volants, 4,260. — M. ORIOLE, 2,222; élu; M. Bichon, 1,755.

LOUROUX-BÉCONNAIS. — Inscrits, 3,000. Volants, 2,046. — M. DE CASTRIE, 1,776. Elu.

THOUARCE. — Inscrits, 5,891. Volants, 3,426. — M. DE SOLAND, 3,133. Elu.

TIERCE. — Inscrits, 2,748. — Volants, 4,791. — M. RICHOU, 1,654. Elu.

BEAUFORT. — Inscrits, 4,119. Volants, 3,062. — M. DE LIVONNIÈRE, 1,776; élu; M. Grimoux, 1,469. — Siège gagné par les conservateurs.

LONGUÉ. — Inscrits, 4,152. Volants, 2,488. — M. GENNEVRAIE, 2,430. Elu.

SEICHES. — Inscrits, 3,055. Volants, 4,982. — M. DE ROCHEBOUET, 1,776. Elu.

BEAUPREAU. — Inscrits, 6,217. Volants, 3,303. — M. DE MAILLY, 3,218. Elu.

CHAMPTOCEAUX. — Inscrits, 3,822. Volants, 2,487. — M. DE LA BOURBONNAIS, 2,108. Elu.

CHEMILLÉ. — Inscrits, 4,396. Volants, 2,870. — M. DE MAILLÉ, 2,797. Elu.

MONTFAUCON. — Inscrits, 4,786. Volants, 2,345. — M. DE LA BLOTTAIS, 2,345. Elu.

MONTREUIL-BELLAY. — Inscrits, 3,000. Volants, 4,905. — M. GIGOT, 1,776. Elu.

SAUMUR (NORD-EST). — Inscrits, 2,891. Volants, 4,535. — M. BRUAS, 1,776. Elu.

VIHIERS. — Inscrits, 5,442. Volants, 3,786. — M. DES NOUHES, 2,192; élu; M. Marie, 1,562. — Siège gagné par les conservateurs.

CHATEAUNEUF. — Inscrits, 3,649. Volants, 2,992. — M. DE MIEULLE, 1,092; élu; Janvier de la Motte, 1,891. Elu.

LION-D'ANGERS. — Inscrits, 3,426. Volants, 2,422. — M. DE TERVES, 2,422. Elu.

Deux sièges, nous le répétons, sont gagnés au Conseil général, ceux de Beaufort et de Vihiers. M. Grimoux, ex-candidat républicain à la députation, et M. Marie-Baudouin, maire de Vihiers, sont remplacés par M. Scévole de Livonnière, le secrétaire par M. des Nouhes.

Tous les autres sièges sont maintenus. MM. Oriolle, de Castries, Bruas, de Montjean, Gigot, Richou, Monden-Gennevraye, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Rochebouët, de la Blottais, de Terves, de Soland, sont réélus.

Félicitons M. de Mieulle de la lutte qu'il a soutenue contre M. Janvier de la Motte. Le succès définitif viendra plus tard.

Pour l'élection au Conseil d'arrondissement, le canton de Gennes est gagné par les conservateurs: M. Baudriller est élu contre M. Bourdais.

Dans le canton de Saumur (Nord-Ouest), M. Bouju, maire de Saint-Lambert, qui avait été élu sans concurrent, ne s'était présenté comme candidat républicain. D'ailleurs, le *Patriote* n'avait pas soutenu sa candidature.

Election de M. Gigot.

L'élection de M. Gigot au Conseil général dans le canton de Montreuil-Bellay, pour celui-ci un véritable triomphe.



violentes dirigées journellement contre la Petite France contre l'honorable maire de Saint-Cyr-en-Bourg.

Sur 4,905 votants, 137 amis de la Petite France ont répondu à son appel, alors que M. Gigot recueillait 4,768 suffrages. Dans la commune de Saint-Cyr-en-Bourg particulièrement, sur 188 votants, M. Gigot recueillait 180 voix contre 8. Aux élections du 4 octobre dernier, la liste conservatrice n'y atteignait que le chiffre de 150 voix. Soit 30 suffrages de plus en l'honneur de M. Gigot. Le journal de M. Wilson doit être satisfait de sa campagne!

**INDRE-ET-LOIRE**  
La Touraine, la journée a été bonne pour les conservateurs.

M. Gouin, maire de Tours pendant l'invaison, est réélu dans le canton de Tours-Montrésor, où M. de Marsay, conservateur, avait été proclamé élu, l'honorable candidat se trouve en ballottage faute de 100 voix pour atteindre la majorité absolue. Cette différence, qui gênait nos adversaires très probablement, a dû être trouvée suite d'un pointage dans lequel des bulletins qui avaient d'abord paru bons auront été déclarés mauvais pour les besoins de la cause.

M. de Marsay a sur son concurrent une majorité de près de 200 voix qui s'augmentera encore au deuxième tour de scrutin dans le canton de l'Isle-Bouchard, M. Lison, conservateur, aurait été distancé par deux ou trois voix par M. Girault-Banne. Les opérations du recensement devront être contrôlées avec soin.

A Bourgueil, M. le docteur Lemesle est le candidat conservateur, M. Le Jouan, dont la valeur n'est pas discutable, a été en grande partie, à l'intervention fâcheuse de M. Princé. On nous avait affirmé nous l'avions cru, que M. Princé s'effaçait devant la candidature de M. Le Jouan. Il n'en était rien. Peut-être M. Princé n'a-t-il pas voulu, dans l'intérêt du parti conservateur, amoindrir le ressentiment que lui ont inspiré les attaques inconsidérées et regrettables dont il a été l'objet au début de la campagne.

Dans le canton de Liguail, M. Wilson a gagné de sa personne. Vendredi, il avait prononcé un discours. Il a fait espérer des subventions pour des chemins, pour des écoles. « Ne nommez pas, s'est-il écrié, ceux qui, chaque jour, nous accusent, nous vilipendent... » Le suffrage universel lui a répondu en donnant à une grande majorité M. Pierre Lemaître, conseiller général, et M. Bernier, conseiller d'arrondissement, — deux conservateurs!

Décidément l'étoile de Monsieur Gendre  
**SARTHE**  
La Petite France constate avec regret que la majorité du Conseil général de ce département est devenue réactionnaire. Dans le canton du Mans, M. Cordelet est battu, par M. de Juigné l'emporte de 304 voix sur son concurrent M. Courtillier, républicain.

**DEUX-SÈVRES**  
Deux conservateurs sortants échouent, et un républicain sortant est battu à son tour par M. Lauzon, conservateur.

**LOIRE-INFÉRIEURE.**  
Répondant à l'appel de l'Espérance du Peuple, les électeurs ont confirmé les pouvoirs de ceux qui avaient déjà donné aux conservateurs et ont nommé MM. Vivier et Galot, conseillers généraux pour le 1<sup>er</sup> canton de Nantes et le canton de Pornic, en remplacement de M. Laisant et de M. Chollet. C'est pour Nantes surtout une victoire notable contre le radicalisme. Le premier canton semblait depuis longtemps le boulevard des radicaux. L'honorable M. Vivier en a fait le siège, et grâce aussi aux conservateurs unis, il occupe la place et pour longtemps. Les comités radicaux ont été battus dans

le 1<sup>er</sup> canton, et si tous les conservateurs avaient rempli leur devoir, ils auraient conquis le 3<sup>e</sup> canton et peut-être le 5<sup>e</sup>.

Nous avons de plus gagné quatre sièges dans les Conseils d'arrondissement: Châteaubriant, Port-Saint-Père, Bouaye et Pontchâteau.

**La Saumuroise, SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE SECOURS MUTUELS**

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

Je suis chargé par l'assemblée générale de La Saumuroise de vous demander l'hospitalité de votre journal pour faire parvenir tous les remerciements de la société au généreux inconnu qui vient de lui faire don de cent francs, à l'effet de créer un fonds de retraite pour les sociétaires.

Tous les membres présents ont en outre voté des remerciements aux membres honoraires anciens et nouveaux pour l'intérêt qu'ils témoignent à la société.

Le secrétaire, ERNOUL.

**VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR**  
Courses à Longue

Une fête vélocipédique aura lieu à Longue, le dimanche 15 août prochain, avec le concours du Véloce-Club de Saumur.

Pendant les courses, la fanfare exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

**Société Nautique de Saumur**

Extrait du procès-verbal de la séance du mercredi 28 juillet 1886

M. le Président, après avoir exprimé d'abord, au nom de la Société, les sentiments de vive gratitude qu'elle éprouve pour les autorités qui ont bien voulu la seconder de leur influence et lui prodiguer les encouragements: MM. le Sous-Préfet de Saumur; le Maire, qui, de concert avec le Conseil municipal, a alloué une somme de mille francs; le Général commandant l'École de cavalerie; la Musique municipale et son digne chef, M. Meyer; M. Mercier et ses agents, a exposé ensuite la situation de la Société.

Fondée le 1<sup>er</sup> mai 1885, et autorisée le 10 août de la même année, elle se compose de:

31 sociétaires, dont la cotisation est de 12 fr. ....	372 fr.
114 souscripteurs, dont la cotisation est de 6 fr. ....	684 fr.
Total. ....	1,056 fr.

Cette somme est absolument insuffisante pour permettre à la Société Nautique de vivre de ses propres ressources.

Il est urgent de faire un chaleureux appel à nos concitoyens pour empêcher la Société de se dissoudre.

Le Président croit que cet appel sera entendu, le sport nautique étant un de ceux qui méritent le plus d'être encouragés et pratiqués.

On ne saurait compter sur les recettes, car il n'a été encaissé aux guichets, le 14 juillet, aux Régates données par la Ville avec le concours de la Société, que 152 fr. 75, somme qui était loin de couvrir les frais.

En conséquence, le Président propose que copie de la présente délibération soit communiquée aux deux journaux de Saumur, avec prière de l'insérer;

Que des registres de souscription soient déposés dans tous les cercles;

Que deux sociétaires soient chargés d'aller recueillir des adhésions à domicile;

Qu'enfin, lorsque les souscriptions seront closes et le nombre des sociétaires augmenté, le bureau actuel donne sa démission, afin qu'il puisse en être nommé un nouveau, attendu que l'ancien ne représenterait toujours que les 31 premiers sociétaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**ENCORE M<sup>lle</sup> DORIAN**

On lit dans le Patriote:

« Nous avons raison de mettre en doute la nouvelle de la mort de M<sup>lle</sup> Dorian. La charmante artiste a été très malade à Genève; un moment on a craint pour sa vie, mais elle est aujourd'hui complètement rétablie. »

» Nous tenons ces renseignements de M. Jules Breton; mardi dernier, il a reçu

une lettre de notre ancienne chanteuse, dont la santé était excellente.

» Grâce à l'intervention de M. Breton, M<sup>lle</sup> Dorian a été engagée à Bordeaux pour la prochaine saison, dans des conditions exceptionnelles.

» Un de nos amis, se rendant à Bayreuth et se trouvant ces jours-ci de passage à Genève, a vu la jeune artiste absolument hors de danger.

» Les admirateurs de Manon et de Lakmé seront certainement heureux de voir démentir la nouvelle de sa mort. »

**INCENDIE A NANTES. — CINQ VICTIMES.**

Dimanche soir, vers 9 heures et demie, un incendie d'une grande violence a éclaté quasi de la Fosse, dans une maison portant le numéro 43 et appartenant à M. Gouzé, capitaine adjudant-major des sapeurs-pompiers.

Le feu, qui s'est déclaré au rez-de-chaussée, dans un magasin de chapellerie, a fait des progrès rapides et a bientôt gagné les quatre étages supérieurs.

Grâce à la promptitude, le feu a été attaqué avec une grande énergie par les pompiers accourus au premier appel. Mais les progrès du fléau ont été si rapides, qu'on a dû se borner à noyer les décombres fumants, afin de préserver les maisons voisines.

On y a réussi, mais l'immeuble incendié a été complètement détruit; il ne reste que des murs noircis par les flammes.

Malheureusement, outre les pertes matérielles, ce sinistre a causé la mort de cinq personnes: M. et M<sup>me</sup> Crouillebois, demeurant au premier étage; M<sup>me</sup> Pacière et son fils au second, et un enfant dont l'identité n'a pu être établie, au premier étage.

Un jeune enfant a été jeté du second étage sur le pavé; il a été affreusement meurtri dans sa chute. Son état est désespéré.

M. Gouzé, propriétaire de l'immeuble incendié, accuse une perte de 50,000 fr., couverte par une assurance.

Les locataires qui, au nombre de huit, occupaient la maison, ont éprouvé des pertes qui sont évaluées à 40,000 francs environ. Quelques-uns seulement sont assurés.

La cause de l'incendie est inconnue.

Une foule nombreuse n'a cessé de stationner toute la journée sur le théâtre de l'incendie.

**NANTES.**

Samedi, à midi, les élèves de l'école communale de la rue des Arts, réunis à la Renaissance, répétaient des chants pour la distribution des prix.

L'un d'eux, dont les parents habitent rue Porte-Neuve, gravit un escalier et monta sur les combles. Croyant marcher sur le solide, il mit le pied sur la toile qui forme le plafond de la scène. La toile creva, et le malheureux enfant, tombant sur la scène d'une hauteur de 18 mètres, fut affreusement broyé.

Il a été transporté mourant au domicile de ses parents.

**A CHEVREUL**  
SONNET DEDICACE

Ainsi qu'un arbre antique à l'éternel sourire,  
CHEVREUL, ton front sans ride attire tous les yeux;  
A le décorer cent ans n'ont pu suffire;  
Et nous, à mi-chemin, nous sommes presque vieux!

Le respect et l'attrait que ton grand âge inspire,  
Dans chaque admirateur te font un envieux.  
Que dis-je? ton triomphe est de ceux qu'on admire  
Et dont, sans y prétendre, on se sent orgueilleux.

Salut! penseur illustre! Après cent ans de vie,  
Ton âme de savoir ne s'est pas assouvie:  
Ce haut labeur nous vaut le maître dans l'aïeul!

Va! ton exemple est bon. Le travail régénère.  
Tu ne dois qu'au travail ta gloire centenaire...  
— « A la gloire, au génie, au siècle de CHEVREUL! »

HENRI JOUIN.

PENDANT 12 OU 24 HEURES, elle déchire, elle triture, elle anéantit sa victime, la terrible migraine qui rend insensible à tout, sauf à la douleur fixe et permanente qui caractérise cette affection périodique. Les tempéraments nerveux et délicats sont les victimes qu'elle choisit de préférence: on la croyait incurable, le témoignage intéressant qui suit nous édifie à ce sujet: *Chérate, par Mauléon-Soule (Basses-Pyrénées)*. — « Grâce à vos Pilules suisses à 1 fr. 50, je suis débarrassé de la migraine, qui me forçait au repos et au silence pendant 24 heures chaque semaine. Je regardais cette affection comme incurable, car avant de

connaître vos Pilules suisses, j'avais essayé bien des remèdes sans résultat. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma cure. M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CAZENAVE. » *Légalisation de la signature par le Maire de Chérate.*

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

**Théâtre de Saumur**

**Jeudi 5 août 1886,**  
UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

**M<sup>me</sup> MARIE COLOMBIER**  
de l'Odéon,

M<sup>lle</sup> CASTELLI, du Vaudeville, M<sup>lle</sup> WILSON, de la Porte-Saint-Martin, M. PAUL ESQUIER, de l'Odéon, M. E. QUETTIER, du Gymnase.

**LE PASSANT**  
Comédie en 1 acte, de François COPPÉE.

M<sup>me</sup> Marie COLOMBIER jouera le rôle de Sylvia qu'elle a joué à Paris; M<sup>lle</sup> Wilson jouera le rôle de Zanetta.

**Le POUR et le CONTRE**  
Comédie en 1 acte, d'Octave FEUILLET.

M<sup>me</sup> Marie COLOMBIER remplira le rôle de la Marquise, qu'elle a joué à Paris; M. E. Quettier, celui du Marquis, M<sup>lle</sup> Duval celui de Louison.

**UN MARI QUI PLEURE**  
Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, de Jules PRÉVEL.

Henri Laroche, avocat, M. Paul Esquier, Gaston d'Ayrolles, capitaine de dragons, M. E. Quettier; Lucienne, M<sup>lle</sup> Castelli; Juliette, M<sup>lle</sup> Wilson; Thérèse, M<sup>lle</sup> Duval.

**LES RÊVES DE MARGUERITE**  
Comédie en 1 acte, de VERGONIN.

Marguerite, M<sup>lle</sup> Castelli; Ferdinand, M. E. Quettier.

Ordre: 1. Les Rêves de Marguerite; 2. Le Pour et le Contre; 3. Le Passant; 4. Un Mari qui pleure  
Boreaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

**RENÉ PINEAU**  
94, rue de Richelieu, Paris,

A l'honneur d'informer MESSIEURS les OFFICIERS que son coupeur et voyageur, M. LEDAIN, sera de passage à Saumur le 9 août pour leur présenter nos nouveaux modèles de coiffures et d'équipement militaire. La maison reprend les SHAKOS pour 20 fr. en échange d'un casque.

M. LEDAIN sera muni en outre d'une collection des dernières nouveautés en chapeaux civils dont la marque RENÉ PINEAU est bien connue parmi vous.

**M<sup>me</sup> VEUVE CHAUSSARD**  
Ancienne coupese du magasin du Printemps

Rue du Marché-Noir, 22, à l'angle de la rue Dacier  
— SAUMUR —

A l'honneur de prévenir toutes les dames qu'elle vient de créer une nouvelle coupe de corsage et Jersey, fort joli et allant parfaitement bien.

Vu sa nombreuse clientèle, elle se propose de faire des Costumes sur mesure depuis 35 francs. Toutes les dames trouveront chez elle la haute nouveauté en trousse pour Robes et Manteaux.

La belle Lingerie toute faite, pour dame — le Corset — le Japon-tournure — Caoutchouc — Costumes d'amazone.

**PLUS D'ESSAYAGE**  
A toute personne, hors de Saumur, qui désire se faire habiller par M<sup>me</sup> veuve CHAUSSARD, il lui suffit d'envoyer un corsage allant bien, puis la longueur de jupe devant et derrière.

Exécution sans retard.  
Etant secondée par une première ouvrière de Paris, puis de très-bonnes ouvrières, M<sup>me</sup> veuve CHAUSSARD peut exécuter toutes commandes en 24 heures, et, pour deuil, en 10 heures.

**INJECTION BROU**  
40 ANS DE SUCCÈS  
La seule qui réussit, sans rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

**Caisse d'Épargne de Saumur.**  
Séance du 1<sup>er</sup> Août 1886.

Versements de 118 déposants (12 nouveaux), 28,229 fr.  
Remboursements, 25,900 fr. 05 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

## VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.  
Le SAMEDI 14 AOUT 1886, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire de Saumur, à la vente, aux enchères publiques, de 32 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,  
(548) L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée: au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>me</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le MERCREDI 18 AOUT 1886, à une heure, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Le Baron, notaire à Saumur.

LA

## PROPRIÉTÉ DE CHAUMONT

Située commune de Gizeux (Indre-et-Loire), et, par extension, commune de Courléon (Maine-et-Loire),

Comprenant:

PETIT CHATEAU, vastes servitudes, jardins, vignes, prés, bois, sapinières, landes, étang et une ferme, le tout formant un ensemble de 215 hectares environ. — Chasse exceptionnelle.

Mise à prix: 40.000 fr.

L'adjudication sera prononcée même sur une seule enchère.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, rue d'Orléans, n° 72. (538)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

Rue de la Visitation, 46,

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS de toute sorte: vieux meubles, glaces, faïences, objets d'art, argenterie, armes, etc. — Visible tous les jours.

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

## UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

## BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

## A LOUER

## Deux Chalets

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

## A VENDRE

Un PHAÉTON de maître, en très-bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuivre.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (549)

## A VENDRE

## UN CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

## Offres et Demandes

M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, demande un **jeune homme** pour commencer la pharmacie. (497)

**LECONS** de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

## ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

## MANUFACTURE

## DE PIANOS et HARMONIUMS

## LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicié et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

## MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

## Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

## EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Médailles d'Or

10 Diplômes d'Honneur 10

Exiger la signature J. v. Liebig

Partout où la viande fraîche est difficile à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait de viande LIEBIG est précieux et d'une économie notable pour la préparation instantanée de bons bouillons sains et réconfortants, des sauces, des légumes et de toutes sortes de mets. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

**GUÉRISON CERTAINE**  
et MÉDICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science



Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
11, rue de la Harpe, à PARIS (S-M.)  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

## L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS:

Six mois. . . . . 7 fr.

Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHETS

# DENTS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 AOUT 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	82 90	82 66	Est	797 50	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517 50	517
3 % (nouveau)	84 90	84 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1175	1175	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	385 50	386 25
4 1/2 %	107 50	107 80	Midi	1131 25	1130	— 1865, 4 %			Midi	385 50	386
4 1/2 % (nouveau)	110 45	108 75	Nord	1515	1510	— 1869, 3 %			Nord	398 50	398 25
Obligations du Trésor	510	510	Orléans	1315	1316 25	— 1871, 8 %			Orléans	389 75	389
Banque de France	4150	4150	Ouest	870 75	870	— 1871, 8 %			Ouest	388	387 25
Société Générale	456 25	456 25	Compagnie parisienne du Gaz	1410	1410	— 1875, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	384 50	385
Comptoir d'escompte	1018 75	1020	Canal de Suez	1996 25	1981 25	— 1876, 4 %			Paris-Bourbonnais	390	389
Crédit Lyonnais	520	520	C. gén. Transatlantique	485	486 35	Bons de liquid. Ville de Paris			Canal de Suez	590	591
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1355	1357 50	Russe 5 0/0 1870	103	103	Obligat. communales 1879 3 %					
Crédit mobilier	196 25	200				Obligat. foncières 1879 3 %					
						Obligat. foncières 1883 3 %					

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS									
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	»	»	»	»	»	»	»
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	»	»	»	»	»	»	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	»	»	»	»	»	»	»
Varr.-Chacé	»	7 16	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30	»	»	»	»	»	»	»
Brézé-s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	8 56	Brézé-s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	»	»	»	»	»	»	»
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 31	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	»	»	»	»	»	»	»
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 32	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47	»	»	»	»	»	»	»
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57	»	»	»	»	»	»	»
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	10 55	»	»	»	»	»	»	»	»

  

LIGNE D'ORLÉANS																				
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS														
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 36	7 21	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 19	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 19
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 21	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 39	7 21	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13	4 39	7 21
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 21	Port-Boulet	»	8 45	9 45	1 13	4 39	7 21	La Chapelle	»	»	»	»	»	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 21	Langais	»	»	»	»	»	»	Langais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 20
La Ménitré	3 31	7 33	9 53	1 57	»	7 21	Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	»	»	»	»	»	»	»	»
Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	»	7 21														

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,